



PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD

À la séance ordinaire du Conseil municipal tenue mardi le 4 mai 2021 à compter de 20h00. La séance du conseil se tient à huis clos au centre récréatif de Hemmingford, situé au 550 rue Goyette.

Sont présent(e)s

M. Drew Somerville, maire;

M. Normand Lussier, conseiller nº 1;

M. Luc Guérin, conseiller nº 2;

M. Christopher Hill, conseiller n° 3;

M. Roy Catto, conseiller nº 4;

M. Howard Silverman, conseiller no 5;

Mme Lucie Bourdon, conseillère nº 6;

Est également présente

Andréane Gravel, Directrice générale et secrétaire-trésorière

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 20h00, M. Drew Somerville, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après vérification du quorum.

<u>1-ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</u>

Il est proposé et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tel que déposé, mais en le laissant ouvert.

2021-05-102 2A-ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2021

Il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2021 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

2021-05-103 2B-ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 AVRIL 2021

Il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 avril 2021 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

3-DÉLÉGATION

La séance se tiens à huis clos étant donné les mesures sanitaires imposées par le gouvernement provincial. Aucune question par écrit de la part des citoyens n'a été reçu.

2021-05-104 4A - PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2020

Attendu que l'avis public du dépôt des états financiers et du rapport du vérificateur a été affiché selon l'article 176.1 du code municipal du Québec ;

Attendu que les membres du conseil ont en main le rapport financier et le rapport du vérificateur externe pour l'année 2020 qui présente ;

Des revenus de 1 488 400,00 \$
 Des dépenses de 1 342 665,00 \$

• Conciliation à des fins fiscales

/ incluant appropriation de surplus
Avec un surplus de
323 793,00 \$
469 528,00 \$

En conséquence, il est et résolu à l'unanimité par les conseillers que le rapport financier soit accepté tel que présenté.





2021-05-105

<u>4B – ACHAT D'UN ORDINATEUR PORTABLE POUR LE MAIRE ET LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX</u>

Considérant qu' il n'y a pas d'ordinateur portable fonctionnel au bureau municipal;

Considérant que le maire et les employés municipaux ont de nombreuses réunions par

Zoom ou Teams qui doivent être faites dans la salle du conseil;

Considérant qu' il y a parfois des réunions dans la salle du conseil avec des citoyens ou

des partenaires et qu'il est nécessaire d'avoir un ordinateur portable pour divers documents ou pour utiliser la matrice graphique

(inspecteur);

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers de faire l'achat d'un ordinateur portable pour un montant maximum de 1 000 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉE

2021-05-106

4C –APPROPRIATION DE SURPLUS RÉSERVÉS POUR LE REFINANCEMENT DE L'EMPRUNT DE LA RUE FRONTIÈRE ET AUTORISATIONS RELIÉES AU REFINANCEMENT

Considérant que la Municipalité doit refinancer un montant de 2 005 000 \$, cet emprunt

concernant les travaux de réfection des infrastructures de la rue

Frontière réalisés en 2014-2015;

Considérant que la Municipalité doit prévoir des frais d'escomptes pour ce

refinancement, d'un montant maximum de 2 % de l'emprunt, soit

40 100 \$;

Considérant que la Municipalité a une appropriation de surplus réservés pour la rue

Frontière et que ces fonds peuvent être utilisés pour ce refinancement;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers :

 D'approprier le surplus réservé à la rue Frontière pour payer les frais d'escomptes représentant au maximum 2 % du refinancement à faire;

 D'autoriser la directrice générale, madame Andréane Gravel, ainsi que le maire, monsieur Drew Somerville, à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour assurer ce refinancement et à signer tous les documents utiles.

ADOPTÉE

2021-05-107

4D – ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ À RESPECTER LE GUIDE RELATIF AUX MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION GOUVERNEMENTALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME TECQ

Attendu que la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de

versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec

(TECQ) pour les années 2019 à 2023;

Attendu que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à

elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

En conséquence, il est proposé et résolu unanimement par les conseillers de la municipalité du Village de Hemmingford que :

La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;





- La Municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux N.01 jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La Municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales par habitant par année pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

ADOPTÉE

2021-05-108

<u>4E – ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ À RESPECTER LE GUIDE RELATIF AUX MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION GOUVERNEMENTALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME PRIMEAU</u>

Attendu que

la Municipalité a pris connaissance du Guide sur le programme PRIMEAU et doit respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle.

En conséquence, il est proposé et résolu unanimement par les conseillers de la Municipalité du Village de Hemmingford que :

- La Municipalité s'engage à respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;
- La Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus associés à son projet au programme PRIMEAU;
- La Municipalité confirme qu'elle assume tous les coûts non admissibles et les dépassements de coûts associés à son projet au programme PRIMEAU;
- Le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU.

ADOPTÉE

2021-05-109

<u>4F – PAIEMENT DES QUOTES-PART 2020 AU CANTON DE HEMMINGFORD</u>

Attendu que

la Municipalité a pris connaissance des factures de quotes-parts envoyées par la Municipalité du Canton de Hemmingford;

En conséquence, il est proposé et résolu unanimement par les conseillers de la Municipalité du Village de Hemmingford :

- De procéder au paiement de la quote-part 2020 du Service des incendies au montant de 56 946,01 \$;
- De procéder au paiement de la quote-part 2020 de l'éco-centre et recyclage au montant de 3 357,15 \$;
- De procéder au paiement de la quote-part 2020 de la station de pompage au montant de 1 200,79 \$;
- De procéder au paiement de la quote-part 2020 du service des incendies au montant de 49 \$.





2021-05-110

4G – PAIEMENT FACTURE #8349 GÉNIPUR TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE L'AVENUE CHAMPLAIN

Considérant qu' une partie des travaux de l'avenue Champlain est exécutée ;

Considérant que la Municipalité a reçu la facture #8349 du surveillant de chantier

Génipur qui s'élève à 620,87 \$ incluant les taxes ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers :

-De procéder au paiement de la facture #8349 pour un montant de 620,87 \$ taxes incluses à Génipur;

-Que ce montant sera transféré pour être payé à même le financement temporaire avec la Caisse Desjardins pour un montant total de 620,87 \$ taxes incluses;

-Que ces travaux font partie de l'emprunt concerné par le règlement d'emprunt 317 et 317-1.

ADOPTÉE

6A-RAPPORT DE LA COORDONNATRICE DES TRAVAUX PUBLICS

Madame Pascale Giroux, coordonnatrice des travaux publics, dépose son rapport par une liste détaillée des travaux accomplis par son service de voirie durant le mois d'avril 2021.

2021-05-111

<u>INVITATIONS À SOUMISSIONNER - ENTRETIEN DES CHEMINS ET STATIONNEMENTS MUNICIPAUX SAISONS 2021-2022 ET 2022-2023</u>

Considérant que le contrat pour le déneigement des chemins de la municipalité est

terminé;

Considérant que le contrat pour le déneigement des stationnements municipaux est

terminé;

Considérant que le prochain contrat pour les saisons 2021-2022 et 2022-2023 sera pour

un montant total de plus de 50 000 \$ mais de moins de 99 999,99 \$;

Considérant que conformément au Règlement concernant la gestion

contractuelle #315, la Municipalité doit inviter au moins deux (2)

entrepreneurs en appels d'offres pour soumissionner;

En conséquence, il est proposé et résolu unanimement par les conseillers ce qui suit :

 Que des appels d'offres soient transmis à plusieurs entrepreneurs de la région pour qu'ils puissent soumissionner sur les travaux d'entretien des chemins et des stationnements municipaux et de présenter lors du prochain conseil, les appels d'offres reçus;

- Que toute soumission devra être faite sur la formule fournie par la Municipalité;

- Que les soumissions devront être remises dans les enveloppes scellées avec la mention "Soumission Village – Déneigement des chemins et des stationnements municipaux" au bureau de la Municipalité du Village de Hemmingford, au 505 rue Frontière, bureau #5, Hemmingford, le ou avant le 31 mai 2021 à 11h00. Les soumissions seront ouvertes le 31 mai 2021 à 11h05.

ADOPTÉE

2021-05-112

6C – ACHAT D'UNE FOURCHE POUR SOULEVER DE LOURDES CHARGES

Considérant que la municipalité ne possède pas d'équipement pour soulever de lourdes

charges;

Considérant qu' il est possible d'acheter une fourche qui s'emboîte sur la pelle du

tracteur;

Considérant qu' il sera ainsi plus facile d'entreposer des équipements au deuxième

étage du garage municipal;

Considérant que la compagnie DO Équipements propose deux modèles pour les prix

suivants:





Capacité	Prix avant taxes	Prix avec taxes
Capacité de 1 000 lb	398 \$ + taxes	457,60 \$
Capacité de 2 000 lb	499 \$ + taxes	573,73 \$

Considérant qu'

il y a également la possibilité d'acheter une fourche usagée et de la

modifier pour notre tracteur;

Considérant qu'

il y a finalement la possibilité de se procurer une fourche chez un

autre fournisseur;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers de procéder à l'achat d'une fourche pour un montant maximum de 457,60 \$ livraison incluse, et ce, peu importe l'option choisie et de prendre des fonds à même le poste 02-320-00-649.

ADOPTÉE

2021-05-113

<u>6D – MANDAT POUR LE DÉSERBAGE AUTOUR DES ÉTANGS D'ÉPURATION DES EAUX USÉES</u>

ANNULÉE

7A-RAPPORT DE L'OPÉRATEUR DE L'EAU POTABLE

La consommation de l'eau potable a été de 74 250 gallons par jour durant le mois d'avril. Un rapport détaillé des lectures faites à la station de pompage de l'eau potable est remis à chaque membre du conseil à titre informatif.

7B-RAPPORT DE L'OPÉRATEUR DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Un rapport sur les informations journalières du poste de pompage principal à l'assainissement des eaux usées est fourni à chaque membre du conseil.

2021-05-114

<u>7C – TRAVAUX EFFECTUÉS PAR LA MUNICIPALITÉ – CLIENT #0030</u>

Considérant que les eaux usées ne pouvaient plus s'évacuer correctement du bâtiment

principal, client #0030, numéro de lot #5 367 249;

Considérant que la Municipalité a le devoir de faire respecter la Loi provinciale sur la

qualité de l'environnement et que cette situation causait une pollution

à l'environnement;

Considérant que la Loi sur les compétences municipales permet à une municipalité de

faire des travaux lorsque cela se situe dans son champ de compétence

(ici les eaux usées);

Considérant que conformément à la LCM, la Municipalité a donné au propriétaire de

l'immeuble un préavis par écrit d'au moins 48 heures de son intention

d'entrer dans ou de circuler sur l'immeuble ;

Considérant que conformément à la LCM, la somme due des travaux est assimilée à

une taxe foncière;

Considérant que les factures des travaux s'élèvent à 4 027,20\$

Fournisseur	Prix avec les taxes Nettes
Rona	37,15 \$
Distribution Lazure	39,58 \$
Excavation fortier et fils	3 549,47 \$
Temps de travail des employés municipaux pour assurer la	401,00 \$
circulation routière (2 hommes à 7,5h au taux horaire respectif)	
Total avec le temps de travail	4 027,20 \$





En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers ce qui suit ;

- Dans un premier temps, de procéder au paiement des factures ;
- De réclamer cette somme au propriétaire de l'immeuble en envoyant des factures selon les modalités prévues dans cette résolution ;
- Que cette somme due sera ajoutée au compte de taxes municipales pour être assimilée à une taxe foncière ;
- Que la somme due sera étalée de la manière suivante :
 - 2 013,60 \$ sur les taxes municipales de 2022 (donc payable entre le 01 janvier 2022 et le 31 décembre 2022)
 - 2 013,60 \$ sur les taxes municipales de 2023 (donc payable entre le 01 janvier 2023 et le 31 décembre 2023)
- -Que ces factures seront soumise au taux d'arrérage annuel adopté par résolution.

ADOPTÉE

2021-05-115

7D – MANDAT POUR LE NETTOYAGE DU RÉSERVOIR PRINCIPAL – STATION D'EAU POTABLE

Considérant que

nous devons procéder au nettoyage du réservoir principal à la station

d'eau potable;

Considérant que

nous avons fait des demandes de prix à deux entreprises :

		Incluant les taxes
Can Explore	1. Préparation, transport et pension – Taux forfaitaire 1 550.00 \$	1 724,63 \$
	2. Nettoyage du fond du réservoir par robot – Taux forfaitaire 8 850.00 \$	10 175,29 \$
	3. Inspection complète et rapport – Optionnel 4 200.00 \$	4 828,95 \$
Dassyloi	1-Inspection: 1 800\$	2 069,55 \$
	2-Nettoyage : 6 400 \$ (3 200 \$ par réservoir)	7 358,40 \$
Testech	Refus de soumissionner	

Considérant que

la municipalité a déjà procédé au nettoyage de ce réservoir en 2018 de

manière conventionnelle;

En conséquence, il est proposé et résolu unanimement d'octroyer le mandat de nettoyage du réservoir principal à la station d'eau potable de manière robotisé, à Dassyloi pour un montant de 9 427,95 \$ incluant les taxes et d'imputer la dépense au poste 02-412-00-522 – Entretien et réparation – Bâtiment et terrain

ADOPTÉE

9A-RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

Monsieur Éric Daigle, inspecteur municipal, dépose son rapport des permis de construction pour le mois d'avril 2021.

Nombre de permis émis :	15 (dont 5 maisons neuves)	
Valeur des travaux :	1 764 610 \$	
Valeur des permis :	700\$	

2021-05-116

<u>9B -PIIA - DEMANDE DE PERMIS POUR LA CONSTRUCTION D'UNE TERRASSE</u> POUR LE 471 RUE FRONTIERE

Attendu que

les membres du comité consultatif d'urbanisme prennent connaissance d'une demande de permis pour l'aménagement d'une terrasse dans la marge avant du terrain ;





Attendu qu'

il sera intéressant pour les futurs clients d'avoir une terrasse pour consommer des

produits sur place;

Attendu que

la terrasse proposée s'agence bien avec le bâtiment ;

Attendu que

le CCU recommande à majorité au conseil d'accepter la demande telle que

déposée et décrite ci-dessus.

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par le conseil d'autoriser la demande telle que déposée et décrite ci-dessus.

ADOPTÉE

2021-05-117

9C-PIIA - DEMANDE DE PERMIS POUR L'INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE POUR LE 471 RUE FRONTIERE

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme prennent connaissance d'une

demande de permis pour un enseigne;

Attendu que le CCU mentionne qu'il faudra faire attention pour que les lumières de la terrasse

ne soient pas trop puissantes, pour que ça ne puisse pas déranger les voisins;

Attendu que le CCU recommande à l'unanimité au conseil d'accepter la demande telle que

déposée et décrite ci-dessus.

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par le conseil d'autoriser la demande telle que déposée et décrite ci-dessus.

ADOPTÉE

2021-05-118

9D – AVIS DE MOTION RÈGLEMENT #320 ENCADRANT LES FEUX EXTÉRIEURS

Je, Christopher Hill, dans ma fonction de conseiller, donne un avis de motion que je présenterai, à cette même séance du conseil, le projet de règlement #320 abrogeant et remplaçant le règlement 234 concernant l'encadrement des feux extérieurs.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent règlement et ils renoncent à sa lecture lors de l'adoption.

<u>2021-05-119</u>

9E-PRÉSENTATION DU PROJET DU RÈGLEMENT #320 ENCADRANT LES FEUX EXTÉRIEURS

Considérant que

l'article 555, premier alinéa, du code municipal permet à toute

municipalité locale de réglementer les feux en plein air ;

Considérant qu'

il est dans l'intérêt de la municipalité et des citoyens de réglementer les

feux en plein air sur le territoire de la municipalité;

Considérant que

le présent règlement vise à prévenir les dangers d'incendie en

interdisant à quiconque se trouvant sur le territoire de la municipalité

d'allumer tout type de feu;

Considérant que

ce règlement abroge le règlement no 234 sur le même sujet ;

Considérant que

le présent règlement est complémentaire au règlement 283 sur les

nuisances;

Considérant qu'

un avis de motion, avec dispense de lecture, du présent règlement a

été donné le 4 mai 2021 par Christopher Hill, conseiller;

En conséquence, il est proposé et résolu à majorité, monsieur Luc Guérin ayant voté contre, d'adopter le projet de Règlement relatif aux feux en plein air dans le Village de Hemmingford tel que déposé.





2021-05-120

10A - LOCATION DE TOILETTE PORTATIVE POUR LE STATIONNEMENT MUNICIPAL ET LE CENTRE RÉCRÉATIF

Considérant que

la belle température arrive et les cyclistes seront sur notre territoire

d'ici peu;

Considérant qu'

il est important d'avoir des toilettes publiques pour ces utilisateurs dans

le stationnement de l'hôtel de ville et au Centre récréatif;

Considérant que

trois soumissions ont été demandées pour la location de toilettes avec

lavabo:

Entreprises	Frais mensuels par toilette	Frais de livraison	Total jusqu'au 30 octobre (avec taxes)
Location St-Rémi	47,82 \$ / semaine / toilette	60 \$	2621,43 \$
Sanibert	48,75 \$ / semaine / toilette	110\$	2704,79 \$
Toilettes Supra	39,13 \$/ semaine / toilette	60 \$	2138,54 \$

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers :

- Que la municipalité procède à la location de deux toilettes portatives avec lavabo pour un montant de 2 138,54 \$ avec Toilettes supra;
- Que la location des toilettes se termine à la fin octobre 2021;
- D'imputer cette dépense mensuelle au poste 02-701-20-520 et que cette dépense fait partie de l'entente des loisirs avec le Canton de Hemmingford.

ADOPTÉE

2021-05-121

10B-ADOPTION DU RÈGLEMENT #319 SUR LES TARIFS DU CAMP DE JOUR MUNICIPAL

Considérant que

conformément aux articles 244.1 et suivant de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q. chapitre F2.1), la municipalité peut, par règlement, prévoir que tout ou partie de ses services sera financé au moyen d'un

mode de tarification;

Considérant

les orientations du Conseil municipal, dans le cadre de l'élaboration de sa Politique de la famille et des aînés, afin de favoriser l'accessibilité aux activités de Loisirs et de culture à ses citoyens et citoyennes de tous âgas:

âges;

Considérant que

le règlement #319 abroge les règlements no 314 et 314-1 sur le même

sujet;

Considérant qu'

il y a lieu d'adopter un nouveau règlement simplifié pour établir une tarification pour le service de camps de jour offert par la municipalité;

Considérant qu'

avis de motion, avec dispense de lecture, du présent règlement a été

donné le 6 avril 2021 par Lucie Bourdon, conseillère;

Considérant que

les membres du conseil ont reçu copie du règlement, à la séance du conseil du 4 mai 2021 le tout conformément à l'article 445 du Code

municipal, ont déclarés l'avoir lu et ont renoncé à sa lecture ;





En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement tel que présenté concernant la tarification pour le service de camps de jour, numéro 319. Une copie du règlement sera disponible sur le site internet de la municipalité.

ADOPTÉE

2021-05-122

10C – PROGRAMMATION RÉGIONALE EN LOISIRS

Considérant que la programmation régionale est arrivée au point où une refonte est

nécessaire afin de continuer à promouvoir les loisirs et activités

offertes dans la MRC;

Considérant que le changement de fournisseur (graphisme et impression) permettrait

de bénéficier d'un service plus attractif, plus efficace et rendu dans

des délais et des tarifs raisonnables;

Considérant que les agents de loisirs ont fait soumissionner plusieurs entreprises afin

de pouvoir choisir leur nouveau fournisseur de graphisme et d'impression et ont retravaillé la présentation afin de la rendre plus

efficace pour le citoyen;

Considérant que la situation sanitaire actuelle ne permet pas de publier et distribuer

cette programmation pour le moment, mais qu'une programmation de niveau régionale conséquente dans un cahier consacré à cet effet est

jugée pertinente pour le citoyen;

Pour ces motifs, il est proposé et résolu à majorité par les conseillers, monsieur Luc Guérin ayant voté contre :

- Que la Municipalité poursuive son implication dans la programmation régionale en loisirs;

- Que la Municipalité participe à la prochaine édition de cette programmation lorsque la situation sanitaire le permettra;

- Que la Municipalité autorise le changement de fournisseur de graphisme et impression pour Brio Marketing.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

2021-05-123

11A-DON POUR LES FLEURS POUR LE CÉNOTAPHE

Monsieur Karl Kramell, représentant de la Légion Royale Canadienne de Hemmingford explique

• Que des bénévoles de la Légion font l'aménagement et l'entretien annuellement des fleurs pour le cénotaphe ;

• Que l'organisme Légion Royale dépense environ 500\$ par année pour l'achat de fleurs, engrais, etc.

Monsieur Kramell demande au nom de la Légion un remboursement annuel pour compenser une partie de ses frais et ceci annuellement.

Considérant que le cénotaphe est un terrain municipal appartenant aux deux

municipalités et aménager en mémoire de nos vétérans;

Considérant que les employés municipaux font seulement la coupe de gazon de ce

terrain;





En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers qu'un montant de 100\$ leur soit accordé annuellement pour compenser une partie de ces frais.

ADOPTÉE

2021-05-124

11B-AUTORISATION DE L'ADOPTION DE LA CHARTE MUNICIPALE POUR LA PROTECTION DE L'ENFANT.

En mémoire d'Aurore Gagnon, « l'enfant martyr », et du centième anniversaire de son décès, et des autres victimes.

Considérant que les municipalités sont des gouvernements de proximité et que de ce fait, il est important qu'elles posent des gestes afin de

favoriser et promouvoir la protection des enfants, gestes qui contribueront à faire cesser ces événements tragiques et inacceptables dus à la négligence et à la maltraitance à l'égard

des enfants;

Considérant que la Municipalité de Fortierville lance l'appel à toutes les

municipalités du Québec afin qu'elles adhèrent au mouvement et aux valeurs de bienveillance et qu'elles s'engagent envers la protection des enfants en adoptant la présente *charte*

municipale pour la protection de l'enfant;

Considérant qu' une municipalité bienveillante propose un milieu de vie

sécuritaire pour tous les enfants;

Considérant qu' une municipalité bienveillante est à l'écoute des enfants en leur

offrant des lieux et des occasions pour qu'ils puissent

s'exprimer librement et en toute confiance;

Considérant qu' une municipalité bienveillante pose des actions de prévention

de la maltraitance envers les enfants et voit à la diffusion des

ressources d'aide disponibles sur son territoire;

Considérant qu' une municipalité bienveillante intègre dans sa planification des

actions favorisant le développement du plein potentiel des

enfants;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseiller que la municipalité adopte la *Charte municipale pour la protection de l'enfant* et s'engage à :

- Mettre en place des actions pour accroître le sentiment de sécurité des enfants dans les lieux publics;
- Favoriser la mise en place de lieux protecteurs ou de processus d'accueil et d'intervention pour des enfants réclamant du secours;
- Reconnaître les enfants en tant que citoyens à part entière;
- Favoriser la mise en place d'espaces de consultation accessibles et adaptés aux enfants de tous âges;
- Informer les citoyens des signes de maltraitance pour les sensibiliser à exercer un rôle de vigilance;
- Publiciser régulièrement la liste des ressources sur le territoire offrant des services aux familles et aux enfants;
- Soutenir les initiatives du milieu contribuant au développement et à l'épanouissement des enfants;
- Valoriser le vivre-ensemble et l'entraide, et ce, au moyen d'événements rassembleurs favorisant l'inclusion et la participation sociale.





<u>2021-05-125</u> <u>11C - APPUI FINANCIER – ÉCOLE PRIMAIRE HEMMINGFORD</u>

Attendu que le comité de l'école primaire Hemmingford organise une levée de fond et

demande un appui financier afin de ramasser des fonds pour offrir des activités complémentaires permettant de soutenir les projets éducatifs et les

programmes d'études;

Attendu que l'école primaire tiendra le 29 mai la première édition de la Course/marche

familiale de 5 km, sur la piste cyclable du village;

Attendu que cette initiative servira à promouvoir l'activité physique et le plein air.

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers qu'un montant de 100\$ soit accordé à l'École primaire Hemmingford pour couvrir les frais d'activités complémentaires à l'éducation ainsi que les frais pour du matériel récréatif au bénéfice des étudiants, et de prendre les fonds à même le poste 02-702-90-990 tel que prévu au budget de 2021.

ADOPTÉE

2021-05-126 11-D-BOURSES POUR FINISSANT – ÉCOLES SECONDAIRES LOUIS-CYR

Considérant que certains des enfants de notre territoire vont à l'école secondaire

Louis-Cyr;

Considérant qu' il est important de continuer à reconnaître les efforts de nos enfants ;

En conséquence, il est proposé et résolu unanimement par les conseillers qu'un montant de 100 \$ soit accordé à l'école Louis-Cyr, tel que prévu au budget 2021 et de prendre les fonds à même le poste 02-702-90-990.

ADOPTÉE

QUESTIONS DIVERSES

2021-05-127 12-ACHAT DE BANDES POUR LE DECK HOCKEY

Considérant que la Municipalité a acheté une surface de deck-hockey pour être installée à

l'extérieur;

Considérant que la Municipalité a fait des demandes de prix à plusieurs compagnies ;

Considérant que la meilleure option est d'acheter des bandes en fibre à la compagnie

Permafibre pour un montant de 44 972,04 \$ plus les taxes;

Considérant qu' il est nécessaire de faire installer la surface de deck hockey a la

compagnie à qui nous l'avons acheté (Plastique CA);

Considérant que le conseil désire ajouter une porte pour une zamboni si celle-ci ne coute

pas plus chère que 3 000\$;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers :

- D'acheter les bandes à Permafibre pour un montant de 44 972,04\$ plus taxes;
- De mandater Plastique CA pour installer la surface de deck hockey;
- D'ajouter une porte de zamboni si celle -ci ne coute pas plus chère que 3 000\$;
- Que cette dépense fasse partie des ententes sur les loisirs entre le Village et le Canton de Hemmingford et que la part du Canton soit réclamée lors de la facturation de la quote-part;
- D'inscrire cette dépense dans le poste 03-010-01-721;
- Pour la part du Village, de prendre les fonds à même le surplus général.





2021-05-128

12-B ANNULATION DES PROCÉDURES POUR LA RÉCLAMATION DE FRAIS ENGENDRÉS PAR UNE ERREUR – AVIZO

Considérant que

la Municipalité a mandaté DHC pour intenter des procédures contre

Avizo pour réclamer des frais à la suite d'une erreur produite par la

firme;

Considérant que

la Municipalité désire abandonner les procédures ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers :

D'informer Me Rino Soucy de DHC avocats que la Municipalité laisse tomber les procédures contre Avizo.

ADOPTÉE

2021-05-129

12-C MANDAT POUR LE FOSSÉ MCNAUGHTON – PARTIR NORD

Considérant que

le fossé McNaughton, partie nord, n'a plus de pente appropriée pour

faire écouler correctement les eaux de surfaces;

Considérant que

son emplacement n'est pas idéal;

Considérant que

la compagnie de Jay Duteau peut déplacer le fossé plus près de la piste

cyclable et remblayer le fossé existant;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers de mandater monsieur Jay Duteau pour procéder aux travaux décrits ci-dessus et de prendre les fonds à même le poste 02-415-10-641.

ADOPTÉE

2021-05-130

<u>13 - ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 4 MAI 2021</u>

Considérant que

Mme Andréane Gravel, la directrice générale et secrétaire-trésorière confirme que les fonds sont disponibles pour le paiement des comptes payés et à payer au 4 mai 2021, soit dans le budget 2021 ou par une

appropriation de surplus;

Il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers du Village de Hemmingford que les comptes payés du 7 avril au 4 mai 2021 soient acceptés au montant de 100 487,72 \$ incluant les salaires et que les comptes à payer en date du 4 mai 2021 soient payés au montant de 83 912,58 \$.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen dans la salle étant donné les mesures sanitaires imposées par le gouvernement provincial et aucune question par écrit n'a été reçue.

2021-05-133

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé et résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 20h38

ADOPTÉE

Drew Somerville, Maire

Maire.

Andréane Gravel

Directrice générale et Secr.-très.

, maire de la Municipalité du Village de Hemmingford, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 4 mai 2021.